

MUNYANKUSI Wenceslas
B.P. 1490
KIGALI

Kigali, le 10 juin 1988

Gestonnaire 14 SEP. 1988

FACTURE N° 16/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Monsieur MUNYANKUSI Wenceslas la somme de CENT TRANTE DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (132.000 FRW) pour avoir fourni ce qui suit et conformément au bon de commande n° 597/88 et au bordereau d'expédition n° 24/88;

soit: 23 Kgs de pruniers du japon à 4.000 FRW le Kilo = 92.000 FRW ✓

10 Kgs de papayers à 4.000 FRW le Kilo = 40.000 FRW ✓

Total 132.000 FRW ✓

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: CENT TRENTE DEUX MILLE FRANCS.

Annexe: Copies du bon de commande et bordereau d'expédition

Mode de paiement: virement au compte n° 9873-12 BK Kigali

O.P. 2100 du 21-11-88


7/11/88

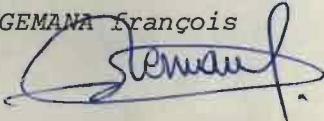
Pour réception conforme:

Le fournisseur

Le Chef de Division ^m Production,
Maraîchères et Arboricoles

MUNYANKUSI Wenceslas

MUGEMANA François



pour vérification, approbation et imputation

à charge de l'art. 18116020202

engagement n° 60 à la fiche mod. 81

le 26.8.88

Pour approbation


Le Gestionnaire des Crédits

Pour accord de paiement

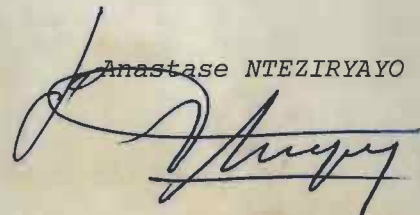
Le Directeur Général de la
Production Agricole

Le Ministre de l'Agriculture
de l'Elevage et des Forêts

Anastase MURIKEZI



Anastase NTEZIRYAYO



MUNYANKUSI Wenceslas
B.P. 1490
KIGALI

Kigali, le 10 juin 1988

FACTURE N° 16/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Monsieur MUNYANKUSI Wenceslas la somme de CENT TRANTE DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (132.000 FRW) pour avoir fourni ce qui suit et conformément au bon de commande n° 507/88 et au bordereau d'expédition n° 24/88;

soit: 23 Kgs de prumiers du japon à 4.000 FRW le Kilo = 92.000 FRW

10 Kgs de papayers à 4.000 FRW le Kilo = 40.000 FRW

Total 132.000 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: CENT TRENTE DEUX MILLE FRANCS.

Annexe: Copies du bon de commande et bordereau d'expédition

Mode de paiement: virement au compte n° 9873-12 BK Kigali

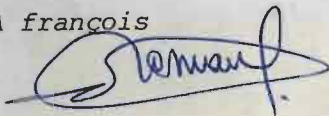
Pour réception conforme:

Le fournisseur

Le Chef de Division Production,
Maraîchères et Arboricoles

MUNYANKUSI Wenceslas

MUGEMANA François



Pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art. 18116020203
Engagement n° 60 à la fiche mod. B1

le 26-8-88

Le Gestionnaire des Crédits

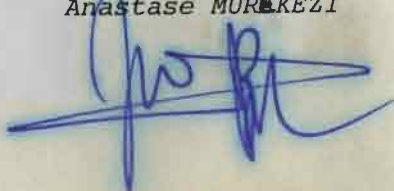
Pour approbation

Pour accord de paiement

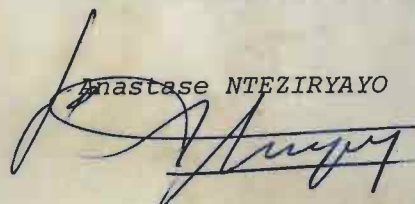
Le Directeur Général de la
Production Agricole

Le Ministre de l'Agriculture
de l'Elevage et des Forêts

Anastase MURIKEZI



Anastase NTEZIRYAYO



MUNYANKUSI Wenceslas
B.P. 1490
KIGALI

Kigali, le 10 juin 1988

FACTURE N° 16/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, doit à Monsieur MUNYANKUSI Wenceslas la somme de CENT TRANTE DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (132.000 FRW) pour avoir fourni ce qui suit et conformément au bon de commande n°507/88 et au bordereau d'expédition n°24/88;

soit: 23 Kgs de prumiers du japon à 4.000 FRW le Kilo = 92.000 FRW
10 Kgs de papayers à 4.000 FRW le Kilo = 40.000 FRW

Total 132.000 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE: CENT TRENTE DEUX MILLE FRANCS.

Annexe: Copies du bon de commande et bordereau d'expédition

Mode de paiement: virement au compte n° 9873-12 BK Kigali

Pour réception conforme:

Le fournisseur

Le Chef de Division Production,
Maraîchères et Arboricoles

MUNYANKUSI Wenceslas

MUGEMANA François

Pour vérification, approbation et impôt
à charge de l'art. 18116020202
Engagement n° 60 à la fiche mod. 21
le 26-8-88

Le Gestionnaire des Crédits

Pour approbation

Pour accord de paiement

Le Directeur Général de la
Production Agricole

Le Ministre de l'Agriculture
de l'Elevage et des Forêts

Anastase MURIKEZI

Anastase NTEZIRYAYO

REPUBLIQUE RWANDAISE

BON DE COMMANDE

N° 507/88

SERVICE M.I.N.A.G.R.I

Budget Ord Article 18.116202 Littera 02

FOURNISSEUR Munyankusi W. A LIVRER à M.I.N.A.G.R.I SIEVA

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
10kg	Graines de papayers	4000 ✓	40000 ✓
23kg	Graines de piments du Japon	4000 ✓	92000 ✓
Arrêté à la somme de cent trente deux mille francs ✓			

Pour accord
 Le Ministre de l'Agriculture,
 de l'Elevage et des Forêts

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 09 SEP 1988
 Kigali, le

Visa du service du budget et du contrôle.

Total 132000 ✓

Kigali le 23.8.1988

Le (sous) Gestionnaire de Crédits.

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 60 du 26.8.1988 H. Ntaho H.

REPUBLIQUE RWANDAISE

BON DE COMMANDE

N° 507/88

SERVICE .. M.I.N.A.G.R.I

Budget . Ord. Article 18.1160202 Littera 02

FOURNISSEUR M. unyankuri W. A LIVRER à M.I.N.A.G.R.I SIEVA

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
10kg	fraines de papayers	4000	40000
23kg	fraines de pommiers du Japon	4000	92000
Arrêté à la somme de cent trente deux mille francs.			

Pour accord
 Le Ministre de l'Agriculture,
 de l'Elevage et des Forêts

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 09 SEP. 1988

Visa du service du budget et du contrôle.

Total 132.000

... Kigali, le 23. 8. 1988

Le (sous) Gestionnaire de Crédits.

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° du 1988 J. ntakozzi

REPUBLIQUE RWANDAISE

BON DE COMMANDE

N° 507/88

SERVICE MINAGRI

Budget Ord Article 18.1160209 Littera 02

FOURNISSEUR Munyankusi W. A LIVRER à MINAGRI SIEVA

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
<u>10kg</u>	<u>fraines de papayers</u>	<u>4000</u>	<u>40000</u>
<u>23kg</u>	<u>fraines de pignons du Japon</u>	<u>4000</u>	<u>92000</u>
<u>Arrêté à la somme de cent trente deux mille francs.</u>			

Pour accord
 Le Ministre de l'Agriculture,
 de l'Elevage et des Forêts

VISA DE L'INSPECTION GENERAL

DES FINANCES

Kigali, le 09 SEP. 1988

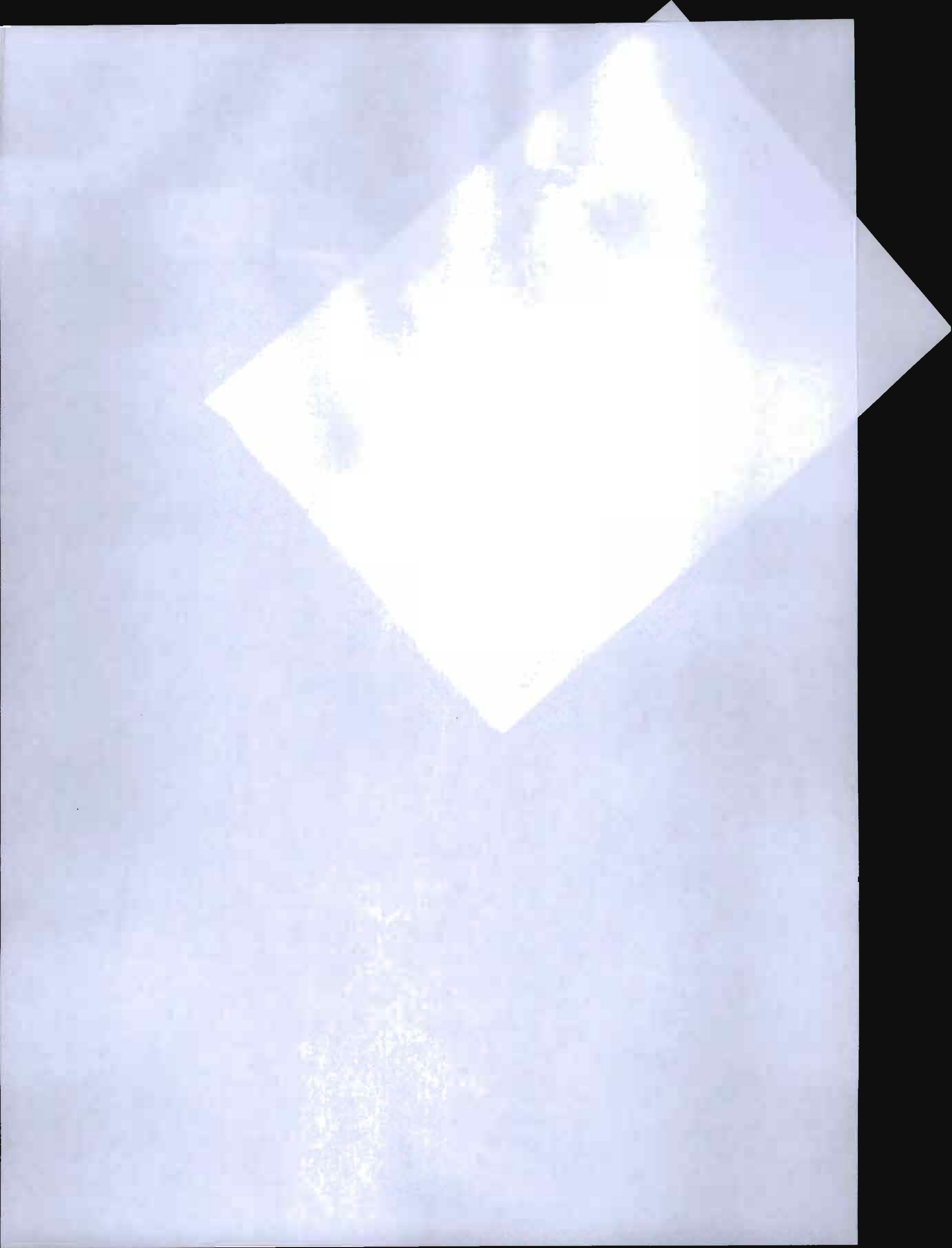
Visa du service du budget et du contrôle.

Total 132000

..... Kigali le 23. 8. 1988

Le (sous) Gestionnaire de Crédits.

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 60 du 26. 8. 1988 V. Ntaho H.



NKESHIMANA Paul
INGENIEUR ELECTROMECHANICIEN

COMPTE 4499/37 B. C. R.
Tel. 36 24
KIGALI

07 OCT. 1988

ENTRETIEN ET REPARATION :

- 1 : Ascenseurs toutes marques
- 2 : Machines de Bureaux toutes marques
- 3 : Génie civil
- 4 : Devis et expertises Techniques

KIGALI, le 17/06/1988

FACTURE No 36/6/88

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ENERGIE DOIT A MONSIEUR NKESHIMANA PAUL LA SOMME DE DIX MILLE
CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW) POUR AVOIR REPARÉ DEUX MACHINES
A CALCULER CANON P 1251-0 N° 818246, CASIO DR 12125 N° 6305600.

1. FOURNITURE 2 PORTE -ROULEAU	× 750 FRW	= 1.500 FRW
2. ENTRETIEN ET REVISION COMPLETE DE DEUX MACHINES A CALCULER	× 4.500 FRW	= 9.000 FRW
	TOTAL	= 10.500 FRW

F. 1050 op 2104 du 18.11.88

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE DIX MILLE CINQ CENT-
FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW) AVEC **GARANTIE** DE TROIS MOIS A PARTIR DE
CETTE DATE.

Pour Réception Conforme
Kigali, le 12 JUIL. 1988

Bumengero S.



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 18450.10221
inscrit sous poste ... 20 ... du 16/9/88
Kigali, le 06 OCT. 1988

Le gestionnaire des ...
Kabwita B.

NKESHIMANA Paul
INGENIEUR ELECTROMECHANICIEN

COMPTE 4499/37 B. C. R.
Tél. 36 24
KIGALI

ENTRETIEN ET REPARATION :

- 1 : Ascenseurs toutes marques
- 2 : Machines de Bureaux toutes marques
- 3 : Génie civil
- 4 : Devis et expertises Techniques

KIGALI le 17/06/1988

FACTURE No 36/6/88

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGIE DOIT A MONSIEUR NKESHIMANA PAUL LA SOMME DE DIX MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW) POUR AVOIR REPARÉ DEUX MACHINES A CALCULER CANON P 1251-0 N° 818246, CASIO DR 12125 N° 6305600.

1. FOURNITURE 2 PORTE -ROULEAU	× 750 FRW	= 1.500 FRW
2. ENTRETIEN ET REVISION COMPLETE DE DEUX MACHINES A CALCULER	× 4.500 FRW	= 9.000 FRW
	TOTAL	= 10.500 FRW

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE DIX MILLE CINQ CENT-FRANCS RWANDAIS (10.500 FRW) AVEC GARANTIE DE TROIS MOIS A PARTIR DE CETTE DATE.

Pour Réception Conforme
Kigali, le 12 JUIL. 1988



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge de ... 18115010221
inscrit dans poste ... 20 du 16/9/88
Kigali, le 06 OCT. 1988

Fabwita B.

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE S.C.

Bon de Commande N° 166/110

Budget ord Article 1811501 Littera 02 21

FOURNISSEUR NKeshimana Paul A LIVRER à Kimitapé

Imprikaf

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	<u>Réparation 2 machines à calculer</u>		<u>10.500</u>
<u>bons dix mille cinq cents Fw</u>			



[Signature]
 Secrétaire Général
 NYONI Bonaventure



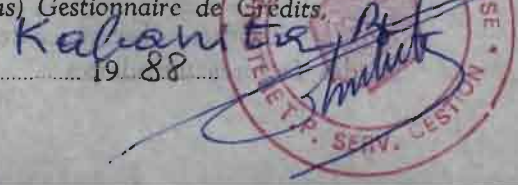
Total 10.500 Fw

Visa du service du budget

Keli, le 14/7/1988

et du contrôle.

Le (sous) Gestionnaire de Crédits,



Inscrit fiche mod. I Poste n° 20 du 16/09/1988

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE *S.C.*

Bon de Commande N° *156/A/88*

Budget *Ord.* Article *181501* Littera *02 21*

FOURNISSEUR *NKeshimana Paul* A LIVRER à *Kimitape*

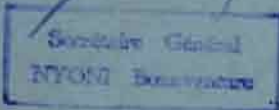
Impriker

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	<i>Réparation 2 machines à calculer</i>		<i>10.500</i>
<i>bons dix mille cinq cents Fw</i>			



Pour approbation
Le Minitrage

[Handwritten signature]



Total *10.500 Fw*

Visa du service du budget

et du contrôle.

Le (sous) Gestionnaire de Crédits,

Kali, le *17/1* 19*88*
Kabaniye
[Signature]

r fiche mod. I Poste n° *20* du *16/09/1988*



REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE S.C.

Bon de Commande N° 156/AB.

Budget ord. Article 1811501 Littera 02 21

FOURNISSEUR NKeshimana Paul A LIVRER à Kimitape

Imprimé

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	Réparation 2 machines à calculer		10.500
bous dixans six mille cinq cents Frw			



Pour approbation
Le Minitape

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
Généraliste
MONT. MONTVANGA

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 29 SEP. 1988

Total 10.500 Frw

Visa du service du budget
et du contrôle.

Kigali, le 14/7/1988

Le (sous) Gestionnaire de Crédits

Inscrit fiche mod. I Poste n° 20 du 161091

[Handwritten signature]
1988



Bordereau d'Expédition

N°

Niponli le 16/06 19 88

Expéditeur :

UMESHIMANA Paul

Destinataire :

MINITRAPE GESTION

IMPRIKAF

Marques	Nombre de colis	Marchandises	Poids
	2	2 machines à calculer	
		x canon P1251-0 N° 818246	
		x Casio DR12125 N° 6305600	

Enlevé par

Camion :

Chauffeur :

Reçu les marchandises en bon état.

Burengeru J.

Le Destinataire :